Assurance Chômage : C’est l’abrogation de la « réforme » qu’on veut !

Union syndicale Solidaires

Après avoir déclaré durant l’été différer une nouvelle fois l’application du 2e volet de la réforme de l’assurance chômage, le gouvernement a publié un décret le 29 juillet 2020. Il reporte entre autres l’application de la mesure la plus controversée (le nouveau calcul du salaire de référence) au 1er janvier 2021. Comme annoncées par le gouvernement, des « négociations » viennent de s’ouvrir sur le sujet. Sans surprise, le Ministère du Travail ne semble pas vouloir remettre en cause l’ensemble de son projet anti-social. Seuls quelques aménagements, minimes et temporaires, semblent se dessiner. Doit-on s’en satisfaire ? Certainement pas !